

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2024**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Lepage. Tenue le lundi quatre (4) novembre 2024 à 19H30 au Centre Lepageois.

Étaient présents :

Monsieur maire : Magella Roussel

Messieurs les conseillers suivant :
Sylvain Claveau
Francis Dompierre
Mario Lévesque
Gervais Morissette
Roger Bérubé

Absent : Jean-François Pelletier

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Assistent également à la séance, Madame Tammy Caron, directrice générale et greffière-trés. DMA.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
Ouverture de la séance à 19H30.
Un moment de silence.
2. **2024-187** **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
Il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.
Il est proposé par Monsieur Mario Lévesque et appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage d'accepter l'ordre du jour présenté laissant affaires nouvelles ouvertes.
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE DU 7 ET 16 OCTOBRE 2024**
Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu leur copie des procès-verbaux des séances du 7 et 16 octobre 2024 avant la séance, la directrice est dispensée de la lecture.

2024-188 Il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau, appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024 tel que présenté.

2024-189 Il est proposé par Monsieur Mario Lévesque, appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2024 tel que présenté.
4. **2024-190** **ACCEPTATION DES COMPTES**
ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 4 novembre 2024.

Il est proposé par Monsieur Francis Dompierre, appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage d'approuver la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles et d'autoriser leur paiement.

LISTE DES COMPTES

Période 10

QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	PEINTURE ROUES F250	118986	C2403609	63,07
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	CORROST NOIR WESTERN	117448	C2403609	81,73
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	SANDABLE GRAY	120016	C2403609	19,64
ALLIANCE AGRO-TECH	ponceau 8" PPA-CE voirie	229768	C2403610	197,47

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2024**

ASSELIN & ASSELIN ARPENTEURS- GÉOMÈTRES	ARPENTAGE TERRAIN GARAGE	35-1024	C2403611	2 981,40
LES PRODUITS MÉTALLIQUES A.T. INC.	PIÈCES DÉNEIGEUSE	021808	C2403612	62,73
TECHNOLOGIES BIONEST INC.	entretien bionest citoyen	SV424759	C2403613	1 325,28
CENTRE DU CAMION DENIS INC.	INSPECTION HUILE GRAISSE	02S712250	C2403614	1 392,01
CENTRE DU CAMION DENIS INC.	INSPECT.MECANIQ.SAAQ+RÉPARAT	02S710845	C2403614	1 588,48
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	PIECES POUR 10 ROUES	6036-570289	C2403615	20,16
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	PIECES POUR 10 ROUES	6036-570480	C2403615	10,33
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	OUTILS JACK HYDROLIQUE	6036-569970	C2403615	609,31
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	F250 HUILE	6036-569742	C2403615	21,19
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	PIECES CAMION F250	6036-569739	C2403615	260,88
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	PISTOLET PEINTURE	6036-568963	C2403615	62,27
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	F250 BRAKE AVANT	6036-570120	C2403615	141,55
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	BOUSSE DE RUBBER F250	6036-570133	C2403615	14,39
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	LUBRIFANT FREIN F250	6036-570135	C2403615	17,24
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	FILTRE A AIR F250	6036570177	C2403615	57,15
CENTRE BUREAUTIQUE	CONTRAT SEPTEMBRE 2024	304912	C2403616	85,09
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	CLOU, PLAQUE	FAD0101763	C2403617	9,61
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	CAISSON ARMOIRE N-H AMICAL	FAE0075957	C2403617	902,49
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	BOIS ET VIS, N-H AMICAL	FC00465963	C2403617	30,71
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	SUPPORT TABLETTE BIBLIO	FAD0102949	C2403617	36,01
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	RETOUR BOIS	FC00476619	C2403617	- 97,30
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	BOIS,VIS COFFRE BOIS	FC00476331	C2403617	349,90
CLAVEAU CONCASSAGE & GRANULATS LTÉE	GRAVIER	FAD4646	C2403618	399,38
DIANE DUBÉ	ENTRETIEN MÉNAGE	OCTOBRE 2024	C2403619	430,00
ÉQUIPEMENT BELZILE/DICKNER INC.	LOCATION MACHINE JET SABLE	31119007	C2403620	450,01
DIR. DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	AVIS DE MUTATION	202402691947	C2403621	7,15
HARNOIS ENERGIES INC.	DIESEL WESTERN 146.30 L	20241026	L2400253	220,06
HYDRO-QUÉBEC	29, RUE DE LA RIVIÈRE	690102713981	L2400254	131,48
HYDRO-QUÉBEC	dépôt garantie remboursement	690102713981-	L2400254	- 101,42
HYDRO-QUÉBEC	2236, RUE PRINCIPALE	685602776124	L2400255	265,02
HYDRO-QUÉBEC	2236, RUE PRINCIPALE	614503312919	L2400256	33,54
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC	692802660303	L2400257	166,18
EXPLOITATION JAFFA INC.	COLLECTE OCTOBRE 2024	046400	C2403622	3 824,07
JE GOULET	MANTEAU SIGNALEUR	338102	C2403623	254,01
JE GOULET	MANTEAU DOUBLÉ BANDE FLUO	337952	C2403623	239,39
METRONOMIE LTÉE	rép projecteur smuni	272389	C2403624	190,85
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	tps a payer	2024-09-24	L2400258	84,27
MRC DE LA MITIS	SERVICE INFORMATIQUE	41001	C2403625	221,25
MRC DE LA MITIS	LICENCE MARS À SEPTEMBRE	40980	C2403625	237,93
MRC DE LA MITIS	AJUST. MAT. RESIDUELLES	40971	C2403625	- 172,33
MRC DE LA MITIS	EVIMBEC, MISE À JOUR	41058	C2403625	3 892,15
MRC DE LA MITIS	EVIMBEC, CONFECTION,EQUIL.ROLE	41061	C2403625	4 864,28
MRC DE LA MITIS	INSPECTION 30/06 AU 28/09	41053	C2403625	6 362,32
MRC DE LA MITIS	gestion mun. HON. SEPT.2024	41041	C2403625	108,00
MRC DE LA MITIS	téléphonie ip 3e trimestre	41026	C2403625	202,58
PETITE CAISSE, TAMMY CARON, DG- SEC-TRS	fourniture média eau,jardinair	octobre 2024	C2403626	75,06
BANQUE ROYAL DU CANADA CRÉDIT- BAIL	VERS#45 CREDITBAIL WESTERNSTAR	OCT 2024	L2400259	4 423,91
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE FÉD OCT 2024	OCT 2024	L2400260	2 238,45
REVENU QUÉBEC	REMISE PROV OCT 2024	OCT 2024	L2400261	5 617,41
RREMQ	RREMQ OCT 2024	OCT 2024	L2400262	884,00
SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	IMMATRICULATION OCT 2024	OCT 2024	L2400263	236,15
SANI-MANIC	POMPER STATION D'EAU USEE	072494	C2403627	1 040,05
SANI-MANIC	vidange fosse septi	072757	C2403627	258,69
SANI-MANIC	VIDANGE 275, RANG 4 OUEST	072899	C2403627	258,69
SHELL CANADA	rabais shell	oct 2024		- 7,28
SHELL CANADA	ESSENCE F250 106.077 L	20241008	L2400264	163,78
SHELL CANADA	ESSENCE F250 80.952 L	20241010	L2400265	131,47
SHELL CANADA	ESSENCE 99.320L	2024-10-28	L2400266	151,36
SHELL CANADA	ESSENCE 73.505L	2024-10-21	L2400267	117,17
TRANSPORT ASG	TRANSPORT SORTIE CJOURSJ-RED	560224	M2403608	1 092,26
PIÈCES D'AUTOS DR INC.	URÉE 14X	702-508533	C2403628	221,17
LES SERVICES VERRRO INC.	PNEUS TOYO OPEN COUNTRY	615378	C2403629	1 390,74
VILLE DE MONT-JOLI	PROJET LAC DU GROS RUISSEAU	22884	C2403630	350,34
VISA AFFAIRES DESJARDINS	RIDEAU ET PANIER N-H AMICAL	20241015	L2400268	18,98
VISA AFFAIRES DESJARDINS	RÉFRIGERATEUR N-H AMICAL	20241011	L2400269	216,15
VISA AFFAIRES DESJARDINS	PIÈCES DÉNEIGEUSE	021772	L2400270	169,51
VISA AFFAIRES DESJARDINS	RADIO TRANSMISSION VOIRIE	28-10-2024	L2400271	114,96
VISA AFFAIRES DESJARDINS	ponceau 8" PPA-CE voirie	194945	L2400272	1 372,80
VISA AFFAIRES DESJARDINS	CHARGEUR FILS VOIRIE	2024-10-28	L2400273	10,35
VISA AFFAIRES DESJARDINS	CHARGEUR VOITURE VOIRIE	10-28-2024	L2400274	6,89
VISA AFFAIRES DESJARDINS	GANT,CADENA,SAVON,BATTERIE	24-10-23	L2400275	97,99

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2024**

53 204.01\$

BILAN DU MOIS

Salaires nets :	4 employés	13 900.03\$
<u>Total des factures :</u>		<u>53 204.01\$</u>
Totaux salaires et compte du mois :		67 104.04\$
Chèque manuel et en ligne déjà payé (L-M)		-17 855.44\$
<u>Salaires payés :</u>		<u>-13 900.03\$</u>
Reste à payer :		35 348.57\$

5. 2024

PÉRIODE DE QUESTIONS #1 :

6. 2024-191

MOTION DE FÉLICITATIONS AU MAIRE MAGELLA ROUSSEL

La Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage tient à exprimer ses sincères félicitations au maire, M. Magella Roussel, pour ses 45 ans de service politique au bénéfice de notre communauté.

Nous souhaitons reconnaître le parcours remarquable de M. Roussel, qui est une source d'inspiration pour l'ensemble des élus municipaux.

Depuis son entrée en fonction en 1979, il a démontré un engagement indéfectible envers la population de Saint-Joseph-de-Lepage, en étant à l'écoute de ses besoins.

Élu de proximité, M. Roussel s'est toujours montré attentif aux préoccupations des citoyennes et citoyens en maintenant un contact direct et chaleureux avec la communauté.

Il a pris une part active dans le développement de notre municipalité ainsi que dans l'amélioration des services municipaux.

Pour ces raisons, il est proposé par Monsieur Mario Lévesque, appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité d'adresser nos remerciements et nos félicitations au maire Magella Roussel pour son engagement exceptionnel au service de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage et de sa population.

7. 2024-192

AUTORISATION DE PAIEMENT-CANANON DONADO & RÉNOVATION DD

Sur proposition de Monsieur Francis Dompierre, appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 731 à Cabanon Donado & Rénovation DD pour la construction du gazebo au marais du Grand-Remous au montant de 14 437.41\$ tx incluses. (Financé fonds PRIMA).

8. 2024-193

AUTORISATION DE PAIEMENT-MRC DE LA MITIS-MISE À JOUR DU RÔLE

Sur proposition de Monsieur Roger Bérubé, appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 41058 à la MRC de La Mitis pour la mise à jour du rôle au montant de 3 892.15\$.

9. 2024-194

AUTORISATION DE PAIEMENT-MRC DE LA MITIS-CONFECTION/ÉQUILIBRE DU RÔLE

Sur proposition de Monsieur Mario Lévesque, appuyé par Monsieur Francis Dompierre et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 41061 à la MRC de La Mitis pour la confection et l'équilibre du rôle d'évaluation au montant de 4 864.28\$.

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2024**

10. 2024-195 **AUTORISATION DE PAIEMENT-MRC DE LA MITIS-HEURES INSPECTION**
Sur proposition de Monsieur Francis Dompierre, appuyé par Monsieur Mario Lévesque et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 41053 à la MRC de La Mitis pour les heures d'inspection de la période du 30 juin au 28 septembre 2024 au montant de 6 362.32\$
11. 2024-196 **AUTORISATION DE PAIEMENT-SANI-MANIC**
Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau, appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 72577 à Sani-Manic pour la vidange des fosses septiques pour le secteur du lac du Gros-Ruisseau au montant de 12 675.99\$ tx incluse.
12. 2024-197 **AUTORISATION DE PAIEMENT-TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY S.E.N.C.R.L.**
Sur proposition de Monsieur Francis Dompierre, appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 136938 à Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L. pour les honoraires professionnels dans un dossier d'urbanisme au montant de 2 673.17\$ tx incluse.
13. 2024-198 **AUTORISATION DE PAIEMENT-LES QUAIS FLOTTANTS**
Sur proposition de Monsieur Gervais Morissette, appuyé par Monsieur Mario Lévesque et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 9 à Les Quais Flottants pour la fabrication de pont pour le marais du Grand-Remous au montant de 15 324.77\$ tx incluse. (Financer par PRIMA)
14. 2024-199 **AUTORISATION DE PAIEMENT- STANTEC**
Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau, appuyé par Monsieur Francis Dompierre et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 1935902 à Stantec pour la conception préliminaire des plans du garage municipal à 50% au montant de 19 315.80\$ tx incluse. (Financer par PRACIM)
15. 2024-200 **ACCOMPAGNEMENT AVEC LA NORME SP 3280**
Sur proposition de Monsieur Roger Bérubé, appuyé par Monsieur Francis Dompierre et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage de donner le mandat à la Firme Mallette de Terrebonne dans l'accompagnement avec la norme SP-3280 au montant estimé de 8 700\$ avant tx. Les fonds sont pris au surplus accumulé.
16. 2024-201 **NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR L'ANNÉE 2025**
Sur proposition de Monsieur Roger Bérubé, appuyé par Monsieur Francis Dompierre et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage nomme Monsieur Sylvain Claveau comme maire suppléant pour la période de 4 mois soit janvier, février, mars et avril 2025.

Sur proposition de Sylvain Claveau, appuyé par Monsieur Mario Lévesque et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage nomme Monsieur Francis Dompierre comme maire suppléant pour la période de 4 mois soit, mai, juin, juillet et août 2025.

Sur proposition de Mario Lévesque, appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage nomme Monsieur Gervais Morissette comme maire suppléant pour la période de 3 mois soit septembre, octobre et novembre 2025.

Et l'autorisation lui est donnée par la même résolution afin de signer tous les chèques et documents en l'absence du maire. De plus, le maire suppléant est autorisé à remplacer le maire aux séances du conseil de la MRC au besoin.

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2024**

17. 2024-202

CONCOURS DÉCORATION DE NOËL

Sur proposition de Monsieur Gervais Morissette, appuyé par Monsieur Mario Lévesque et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage de faire un concours de décorations de Noël dans notre municipalité. La méthode utilisée sera le tirage hasard des participants et les prix seront 3 certificats cadeaux de la chambre de commerce au montant de 50\$ ch.

18. 2024

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

La directrice générale dépose au conseil les états comparatifs au 31 octobre 2024, tel que prévoit l'article 176.4 du Code municipal au Québec.

19. 2024-203

ENGAGEMENT OPÉRATEUR D'ÉQUIPEMENT D'HIVER 2024-2025- SYLVAIN LEBLANC

Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau, appuyé par Monsieur Mario Lévesque et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage engage M. Sylvain Leblanc pour le contrat d'hiver 2024-2025 comme prévu au contrat de travail.

20. 2024-204

ADOPTION DU CALENDRIER DÉCRÉTANT LES RÉUNIONS ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En Conséquence, il est proposé par Monsieur Francis Dompierre, appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025. Ces séances se tiendront aux dates suivantes, débuteront à 19h30 et se tiendront au Centre Lepageois 70, rue de la Rivière ;

Lundi, 13 janvier	Lundi, 7 juillet
Lundi, 3 février	Lundi, 4 août
Lundi, 3 mars	Lundi, 8 septembre
Lundi, 7 avril	Mercredi, 1 ^{er} octobre
Lundi, 5 mai	Lundi, 10 novembre
Lundi, 2 juin	Lundi, 1 ^{er} décembre

21. 2024-205

REMBOURSEMENT FONDS DE ROULEMENT

Sur proposition de Monsieur Mario Lévesque, appuyé par Monsieur Francis Dompierre et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage procède au remboursement pour le fonds de roulement au montant de 5 722\$.

22. 2024-206

TRANSFERT DE FONDS- RÉSEAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait un règlement d'emprunt 2011-008 en date du 8 août 2013 (résolution 2011-149) lors du projet d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts et d'urbanisation de la route 132 ;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt était remboursable sur une période de 20 ans ;

CONSIDÉRANT QUE le programme de remboursement de l'aide financière du PIQM en lien avec le FIMR (610197) est sur une période de 10 ans ;

CONSIDÉRANT QUE le programme de remboursement de l'aide financière est arrivé à échéance ;

CONSIDÉRANT QUE l'excédent du remboursement a été placé dans un compte avantage entreprise pour qu'il y soit accessible pour les années à venir ;

POUR CES MOTIFS :

Sur proposition de Monsieur Mario Lévesque, appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2024

de Saint-Joseph-de-Lepage autorise le transfert au compte du « Avantage Entreprise Desjardins » le montant de 85 525\$ à mettre au compte courant.

23. 2024-207

SOUFFLAGE SUR DEMANDE

Sur proposition de Monsieur Roger Bérubé, appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage procèdera sur demande à des entreprises offrant du soufflage lorsque nous en aurons besoin.

24. 2024-208

ACHAT GRATTE À NEIGE

Sur proposition de Monsieur Roger Bérubé, appuyé par Monsieur Mario Lévesque et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage procéder à l'achat d'une gratte chez Les équipements Pierre-Paul Beaulieu au montant de 2700\$ avant tx.

25. 2024-209

ADOPTION D'UNE DIRECTIVE PARTICULIÈRE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE;

CONSIDÉRANT la sanction, le 1er juin 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

CONSIDÉRANT que la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

CONSIDÉRANT que la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur la langue de l'Administration* (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la municipalité;

En conséquence,
il est proposé par Monsieur Francis Dompierre
appuyé par Monsieur Sylvain Claveau
et résolu :

D'adopter la « *Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle* de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage » jointe en Annexe (ci-après la « Directive »);

Que la Directive de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1er juin 2023;

Que cette Directive sera :

- transmise au ministre de la Langue française;
- publiée sur le site Internet de la municipalité;
- diffusée au personnel de la municipalité;
- révisée au moins tous les cinq ans.

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2024**

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mention : dépôt des intérêts pécuniaires : Conseiller #2 Francis Dompierre

27. AFFAIRES NOUVELLES

28. 2024-210 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau déclare la fermeture de l'assemblée à 20h19

Magella Roussel, maire

Tammy Caron, Directrice
générale et greffière-trés.
DMA

Approbation des résolutions

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2024, tenue au centre Lepageois à 19h30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

Magella Roussel, maire